

# FSU GRAND EST



**FSU Grand Est**

Contact : Philippe NOLLER

1, rue du Pré Chaudron

57070 Metz

[fsu.grand-est@fsu.fr](mailto:fsu.grand-est@fsu.fr)

## EDITORIAL

### RÉFORMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE GUIDÉES PAR DES CHOIX BUDGÉTAIRES

Dès la rentrée 2019, les formations professionnelles initiales, l'une sous statuts scolaire et la seconde par apprentissage vont voir s'appliquer la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » imposée par le ministre Blanquer. Ces réformes répondent aux objectifs d'économies budgétaires et redonnent la main au patronat sur la formation professionnelle initiale.

Philippe NOLLER



**SNUEP Grand Est**

Contact : Régis Devallé

18 rue de Vitry

51250 Sermaize les Bains

[Regis.devalle@snuep.fr](mailto:Regis.devalle@snuep.fr)

**SNUEP**  
F.S.U.

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

- = Diminution massive des enseignements généraux
- = Déprofessionalisation des formations
- = Suppression massive de postes de PLP à la clé

TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL  
Former les talents aux métiers



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC



**Notre métier, leur avenir**

# Réforme de la formation professionnelle scolaire

Les premiers textes présentés par le ministère ont dévoilé d'emblée l'objectif financier de la réforme de J.-M. Blanquer. En effet, le choix a été fait de définir le contenant avant le contenu, en présentant d'abord les nouvelles grilles horaires du Bac Pro et du CAP. Ces grilles réduisent considérablement le nombre d'heures d'enseignement que recevront les élèves au cours de leur formation, et par voie de conséquence, le nombre d'enseignant·es à mobiliser et ... à rémunérer !

Par ailleurs, ces grilles confirment des dispositifs inefficaces existants comme l'AP et en créent de nouveaux, comme l'**aide à l'orientation**, qui permet de transférer aux professeur·es des missions auparavant dévolues aux Psy-EN. Ces dispositifs n'étant pas fléchés vers des disciplines, ils permettront aux chef·es d'établissement d'ajuster les DHG en fonction des « moyens » disponibles, et à terme de supprimer des postes.

D'autres pistes d'économies sont par ailleurs déjà annoncées, comme la réduction de moitié des sections Gestion et Administration. Que ce Bac Pro ait besoin

d'être rénové, en réintroduisant des savoirs et des savoir-faire, nul n'en doute, c'est d'ailleurs ce que nous demandons depuis la précédente réforme de cette filière. D'autant que des débouchés subsistent pour ses diplômé·es dans les PME/PMI ou dans la Fonction Publique Territoriale. Mais aucune alternative sérieuse n'est actuellement envisagée pour pallier ces disparitions de sections et là encore, d'autres postes vont disparaître. La prévision étant la réduction de moitié de l'offre de formation.

La réorganisation des classes de seconde par **familles de métiers** permettra de faire des économies de structures en regroupant sur ce niveau des classes auparavant distinctes. Le mixage des durées de formation (en 1, 2 ou 3 ans) en CAP, dans une même classe, suit la même logique pour gagner des « moyens ». On peut évoquer également le **mixage des publics** (élèves et apprenti·es) au sein d'un même groupe classe, avec toutes les difficultés pédagogiques qui en découlent, mais qui, là aussi, permet de réduire le nombre de personnels intervenant sur ces formations.

## Réforme de l'apprentissage : le patronat reprend la main !

Les deux réformes concomitantes prévoient l'**implantation d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) dans tous les EPLE** proposant de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. L'idée sous-jacente est de permettre le **mixage des parcours de formation** : d'abord élève, puis apprenti·e. Cela permet aussi aux apprenti·es en rupture de contrat de retrouver aussitôt une place en formation scolaire. On comprend bien qu'ainsi, les

entreprises pourront puiser dans le vivier des élèves, à n'importe quel moment de l'année et de leur scolarité, ceux et celles qui leur sembleront les plus « performant·es », tout en renvoyant en LP les apprenti·es qui leur auront déplu. De cette manière, **la voie professionnelle scolaire est mise à disposition du patronat** et se transforme en **réserve de main d'œuvre bon marché** !

## Contenu de formation : les branches patronnales décident !

Mais là n'est pas le seul moyen, pour le patronat, de reprendre la main sur la formation professionnelle initiale. En effet, il est prévu que **les référentiels (RAP et RC) des diplômes** soient dorénavant **définis par les branches professionnelles** et non plus par l'Éducation Nationale. Or, dans ces branches, il est de notoriété publique que le patronat, bénéficiant de possibilités de siéger plus importantes que les représentants des salarié·es, voit son influence souvent dominer. Ainsi, les employeurs vont décider de ce que contiennent les diplômes supposés protéger

socialement et financièrement leurs employé·es par le biais des conventions collectives.

Enfin, la réforme proposée par le ministre permet de réduire la part de formation citoyenne qui perdurait jusqu'alors dans la formation professionnelle scolarisée. En effet, à travers des dispositifs comme la co-intervention, ou la redéfinition des programmes de **l'enseignement général**, on comprend que ce dernier n'est perçu que par un biais **utilitariste** qui le met uniquement au service des enseignements professionnels.

# Nous mobiliser pour défendre et

# Chef d'oeuvre ?

Décidément, la communication est devenue le souci majeur de tous les ministres. Toute « bonne » réforme doit donc être pensée avant tout pour être vendue aux médias et donc à l'opinion publique. Le « chef d'oeuvre » joue ce rôle pour donner une bonne image du Lycée Professionnel. Il serait presque risible si ce terme n'était emprunté au compagnonnage. **Est-ce à dire que l'excellence pour l'enseignement professionnel serait de se**

**rapprocher du modèle de l'alternance par apprentissage ?**

À en croire le rapport écrit par Calvez et Marcon : oui !

Mais au-delà de cette communication ce sont les PLP qui vont devoir mettre en œuvre cette réforme. Qu'est-ce qu'un Chef d'oeuvre dans des filières comme GA ou ASSP... ?

# Co-intervention : pour quoi faire ?

En introduisant la co-intervention dans les grilles horaires, le ministère impose ce mode d'intervention pour toutes les enseignant-es de certaines disciplines (français, maths et enseignement pro). Aucun moyen n'est alloué à la concertation et à la préparation des séances communes. Pire, personne ne sait expliquer comment et sur quel contenu se fera cette co-intervention. Nous savons par ailleurs que le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) n'a pas été saisi de cette question, pas plus que les CPC (Commissions Professionnelles Consultatives). Ce seront donc les enseignant-es qui seront mis à contribution pour la faire vivre. Le ministère a

d'ailleurs prévu que des heures d'AP soient utilisées en début d'année pour que les professeur-es puissent travailler ensemble à sa mise en place. Mais quelques heures en début d'année ne suffiront pas à prendre en charge ce travail supplémentaire quotidien. Avec un minimum de 4 classes, comment ces professeurs pourront-ils/elles se coordonner toutes les semaines avec au moins 4 professeur-es d'enseignement professionnel différents ?

**Il est proprement scandaleux de faire croire que les conditions de travail des PLP s'amélioreront, puisque la co-intervention va considérablement les dégrader !**

# Financement des lycées professionnels : danger !

La taxe d'apprentissage (TA), créée par la loi de finance du 13 juillet 1925, a été : « instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance ». Il s'agit bien de soutenir l'apprentissage des métiers sous toutes ses formes.

L'article 15 de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », supprime la compétence apprentissage des régions et la part régionale de la taxe d'apprentissage. L'article 17 de la même loi affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et le reste (13 %) aux EPLE. Malgré les amendements déposés par les différents groupes (y compris LR), la loi

permet de puiser dans les 13 % pour des « subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique » et aussi de permettre aux établissements privés du second degré à but lucratif de bénéficier de cette part. **Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos Lycées Professionnels ?**

Enfin, chaque établissement aura l'obligation d'aller chercher cette taxe auprès des entreprises. Tâche très difficile car la liste des établissements habilités à percevoir ces 13 % de la TA contient le public et le privé du niveau V jusqu'aux écoles d'ingénieurs. Par ce nouveau coup dur porté aux Lycées Professionnels, le gouvernement maintient sa volonté de démanteler toujours plus la formation professionnelle par voie scolaire.

**promouvoir les services publics**



## GRILLES HORAIRES HEBDOMADAIRES ELEVES : DIMINUTION DES DHG

| <b>BAC PRO</b>                                 | 2 <sup>de</sup> (6 s PFMP) | 1 <sup>ere</sup> (8 s PFMP) | T <sup>le</sup> (8 s PFMP) |
|--|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Enseignement Professionnel                     | 11                         | 9.5                         | 10                         |
| Co-intervention Professionnel/Français         | 1                          | 1                           | 0.5                        |
| Co-intervention Professionnel/Maths-Sciences   | 1                          | 0.5                         | 0.5                        |
| Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinarité) | -                          | 2                           | 2                          |
| Prévention-Santé-Environnement                 | 1                          | 1                           | 1                          |
| Eco-droit / Eco-gestion                        | 1                          | 1                           | 1                          |
| Français/HG/EMC                                | 3.5                        | 3                           | 3                          |
| Mathématiques                                  | 1.5                        | 2                           | 1.5                        |
| LV1  | 2                          | 2                           | 2                          |
| Sciences ou LV2                                | 1.5                        | 1.5                         | 1.5                        |
| Arts Appliqués                                 | 1                          | 1                           | 1                          |
| EPS  | 2.5                        | 2.5                         | 2.5                        |
| Consolidation/AP/Préparation à l'orientation   | 3                          | 3                           | 3                          |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>30</b>                  | <b>30</b>                   | <b>30</b>                  |

**Volume complémentaire professeur** : la base de calcul passe de 11.5 h à 13.5 h. Il faudrait 15.5 h pour maintenir les dédoublements actuels !

| <b>CAP</b>  | 1 <sup>ere</sup> (7 s PFMP) |             | T <sup>le</sup> (7 s PFMP) |             |
|---|-----------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
|   | Elève                       | dont Groupe | Elève                      | dont Groupe |
| Enseignement Professionnel (seuil à 16 -13 - 11 ou 6) | 11.5                        | 9.5         | 12                         | 10          |
| Co-intervention Professionnel/Français                | 1.5                         |             | 1.5                        |             |
| Co-intervention Professionnel/Maths                   | 1.5                         |             | 1.5                        |             |
| Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinarité)        | 3                           | 3           | 3                          | 3           |
| Prévention-Santé-Environnement (seuil à 18*)          | 1.5                         | 1.5         | 1                          | 1           |
| Français/HG/EMC (seuil à 18*)                         | 2                           | 1.5         | 2                          | 1.5         |
| Maths-Sciences (seuil à 18*)                          | 1.5                         | 1           | 1.5                        | 1           |
| LV1 (seuil à 16*)                                     | 1.5                         | 1           | 1.5                        | 1           |
| Arts Appliqués (seuil à 18*)                          | 1                           | 0.5         | 1                          | 0.5         |
| EPS   | 2.5                         |             | 2.5                        |             |
| Consolidation/AP/Préparation à l'orientation          | 3.5                         | 2           | 3.5                        | 2           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>31</b>                   |             | <b>31</b>                  |             |

\*Seuils de dédoublement pour groupe à effectif réduit

La lecture de ces grilles montre les réductions horaires réalisées dans chaque matière. Ces nouvelles grilles horaires s'appliqueront à compter du 1 septembre 2019. La durée des PFMP est conservée en fonction des diplômes mais la répartition hebdomadaire reste fixe. Là encore c'est une réduction des DHG pour les diplômes où les élèves effectuent plus de semaines de stage que prévu dans ces grilles.